

LETTRES

DE

M^{MES}. DE VILLARS,

DE COULANGES,

ET DE LA FAYETTE;

DE NINON DE L'ENCLOS,

ET DE

MADemoiselle AISSÉ.

LETTRES

DE

M^{MES}. DE VILLARS,

DE COULANGES,

ET DE LA FAYETTE;

DE NINON DE L'ENCLOS,

ET DE

MADEMOISELLE AÏSSÉ;

Accompagnées de Notices biographiques,
de Notes explicatives, et de LA COQUETTE
VENGÉE, par NINON DE L'ENCLOS.

SECONDE ÉDITION.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez LÉOPOLD COLLIN, Libraire,
Rue Gît-le-cœur, N°. 18.

A N. XIII. — 1805.

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

LA rapidité avec laquelle a été enlevée la première édition du recueil des Lettres de *mesdames de Villars, de la Fayette et de Tencin et de mademoiselle Aïssé*, nous a déterminés à en donner une seconde. Nous avons fait à ce recueil plusieurs changemens dont il est à propos de rendre compte.

On a remarqué dans un journal très-répandu (1) que les Lettres de madame de Tencin déparoisent la collection. Nous étions parfaitement de l'avis du

(1) Voyez le numéro du journal des *Débats* du 3 messidor an XIII.

journaliste sur le mérite de ces Lettres : nous avons dit nous-mêmes dans la notice qui les précède, qu'elles étoient de madame *de Tencin*, intrigante , et non point de madame *de Tencin*, auteur des jolis romans du *Comte de Comminges*, du *Siège de Calais*, etc. ; mais nous avons considéré qu'elles étoient en petit nombre ; qu'il étoit fort souvent question de celle qui les a écrites , dans une autre correspondance qui fait partie du recueil , c'est-à-dire , dans les Lettres de mademoiselle *Aïssé* ; et qu'enfin, puisque notre dessein étoit de rassembler des Lettres de femmes, celles de madame *de Tencin* rendroient

la réunion plus complète. Ces considérations nous ont bientôt paru d'un moindre poids que l'observation qui nous a été faite ; et nous avons reconnu que le principal but de ceux qui travaillent pour le public , étant de lui procurer de l'agrément ou de l'instruction , les Lettres de madame *de Tencin* devoient être exclues de notre recueil , puisqu'elles ne sont ni instructives , ni agréables.

Nous les avons remplacées par les Lettres de *Ninon de l'Enclos* et par celles de madame *de Coulanges*. Ce que nous avons ajouté étant beaucoup plus considérable que ce que

nous avons retranché , nous nous sommes vus forcés de faire deux volumes , au lieu d'un.

Le mérite des Lettres de mesdames *de Villars et de la Fayette*, et de mademoiselle *Aïssé*, est aujourd'hui trop bien constaté par les éloges que leur ont donnés les journaux , et par l'empressement que le public a mis à se les procurer , pour que nous croyions nécessaire d'en rien dire ici. Il est également inutile de s'étendre sur celles de madame *de Coulanges*. On sait qu'il n'en est pas de plus enjouées et de plus spirituelles ; elles sont remplies de ces traits vifs et brillans , que l'on appeloit

les épigrammes de madame de Coulanges ; et, en les lisant , on conçoit très-bien comment la femme qui les a écrites , faisoit les délices de la société , dans un siècle où l'on étoit si sensible aux grâces de l'esprit et du bon ton (1).

Quant aux Lettres de *Ninon*, elles exigent de nous une explication particulière. Beaucoup de personnes pourroient les con-

(1) Depuis plusieurs années , on a réuni aux Lettres de madame de Sévigné celles de mesdames de *Coulanges* et de la *Fayette*. Cette partie de notre collection fera un double emploi peu considérable pour ceux qui ont des éditions récentes de madame de Sévigné ; et ceux qui n'ont que des éditions antérieures , seront sans doute bien aises de pouvoir les compléter au moyen de notre recueil.

fondre, d'après le simple énoncé du titre, avec les *Lettres de Ninon de l'Enclos au marquis de Sévigné*, ouvrage supposé, dont l'auteur est M. *Damours*, avocat au conseil, mort en 1788. Cette correspondance fictive ne jouit pas d'une grande estime auprès des gens de goût. Voici ce que *Voltaire* en écrivoit en 1771, à M.*****, ministre du Saint Évangile, qui lui avoit demandé des détails sur *Ninon*. "Quelqu'un a imprimé, „ il y a deux ans, des Let- „ tressous le nom de mademoi- „ selle *de l'Enclos*, à peu près „ comme dans ce pays-ci on „ vend du vin d'Orléans pour „ du Bourgogne. Si elle avoit

„ eu le malheur d'écrire ces
„ Lettres, vous ne m'en au-
„ riez pas demandé une sur
„ ce qui la regarde „. On a
publié depuis un autre livre
du même genre, intitulé *Cor-
respondance secrète entre Ni-
non de l'Enclos, M. de Vil-
larceaux et madame de Main-
tenon*. Nous ne porterons au-
cun jugement sur cette der-
nière production, que nous
n'avons point lue, et avec la-
quelle d'ailleurs nous n'avons
rien à démêler, non plus qu'avec
celle de M. *Damours*, puis-
que l'une et l'autre sont des
suppositions. Les Lettres que
nous donnons, sont les véri-
tables Lettres de *Ninon*, adres-

sées à *Saint-Évreumont*, dans les œuvres duquel elles sont comme ensevelies. On les en a déjà extraites une fois. Elles ont paru en 1751, précédées de *Mémoires sur Ninon*, que quelques-uns ont attribués à M. l'abbé *Raynal*. Ce volume se trouve aujourd'hui très-difficilement. Les Lettres qui nous restent de *Ninon*, sont au nombre de dix seulement ; celles de *Saint-Évreumont*, qui y correspondent, sont au même nombre, et nous les y avons jointes. Un recueil de Lettres, quel qu'il soit, ne peut que perdre du côté de l'intérêt, lorsqu'il n'offre que l'une des deux parties de la correspondance.

A la suite des Lettres de *Ninon*, nous avons mis *la Coquette vengée*, petit écrit attribué à cette fille célèbre par MM. *Mercier*, abbé de Saint-Léger et *Jamet* le jeune, deux des hommes du siècle dernier, qui ont été le plus profondément versés dans la bibliographie. L'assertion de tels érudits nous a paru suffire. Nous n'y ajouterons pas que nous avons cru reconnoître dans *la Coquette vengée*, le style de *Ninon*: on n'en pourroit juger que d'après ses Lettres; et des Lettres, qui sont une conversation écrite, n'ont presque rien de commun avec un ouvrage exprès; mais nous dirons, sans

craindre de trouver des contradicteurs , que cet opuscule , rempli de grâce et de finesse , ne peut guère être sorti que de la plume d'une femme , et qu'il est en tout digne de cette *Ninon* , dont l'esprit et la raison n'ont pas été moins célèbres que l'éclat et la durée de ses charmes. Nous allons dire à quelle occasion il fut fait. En 1659 , il parut un petit livre intitulé : *le Portrait de la Coquette ou la Lettre d'Aristandre à Timagène*. Aristandre apprenant que *Timagène* , son neveu , se dispose à faire le voyage de Paris , veut le prémunir contre les dangers que son innocence courra dans cette

ville ; et de tous ces dangers , le plus grand , à son avis , ce sont les coquettes , dont il décrit à son neveu les différentes espèces. Il est certain que , parmi ces portraits , il en est plusieurs , et notamment celui de la coquette , qui affecte l'instruction , où la malignité des lecteurs dut vouloir retrouver quelques-uns des traits de *Ninon* ; et il n'est guère douteux qu'en effet le peintre ne l'ait prise pour modèle. Il appartenoit à une femme de venger la plus grande partie de son sexe outragée dans la Lettie d'*Aristandre* ; et ce soin regardoit sur-tout celle qui y paroissoit le plus directement

attaquée. Cette circonstance , suivant nous , donne un grand poids au témoignage de nos deux bibliographes ; et , à défaut d'autres indices , elle auroit pu servir de base à leur opinion. *Ninon* (car nous croyons fermement que c'est elle qui est l'auteur de l'écrit) *Ninon* fit donc *la Coquette vengée* , dont le titre seul annonce suffisamment le dessein. Cette défense , ou plutôt cette récrimination est dirigée contre certains *philosophes* , nommés *pédans de robe courte* , et *docteurs de ruelles* , qui *dogmatisent dans des fauteuils* , et *raisonnent sans cesse sur l'amour* , sans avoir rien de rai-

sonnable pour se faire aimer. Pour expliquer l'emploi injurieux que *Ninon* fait ici du titre de *philosophe*, il faut dire que l'auteur du *Portrait de la Coquette* affiche de grandes prétentions à ce titre, pour lequel il assure que les coquettes ont une aversion insurmontable. Nous avouons sans peine que *la Lettre d'Aristandre* nous a paru elle-même un ouvrage agréablement écrit, et vraiment digne de la colère de *Ninon*. Ce qui confirmeroit notre jugement, c'est qu'il fut réimprimé en 1685, c'est-à-dire, plus de vingt-cinq ans après sa première publication. Nous ignorons si l'écrit de *Ni-*